



POL327 – Enjeux d'économie politique contemporain

Préalable : POL120 – Vie politique et décisions économiques

Automne 2024

Enseignants : Mathieu Arès et Alexandre Millette

Local du cours : A6-2004

Horaire du cours: Mercredi, de 16h à 18h50

Courriel : Mathieu.Ares@USherbrooke.ca

Téléphone : 819-821-8000, poste 63775

Bureau : A6-1008

Disponibilité : Sur rendez-vous

Courriel : Alexandre.Millette@USherbrooke.ca

Téléphone : N/A

Bureau : N/A

Disponibilité : Sur rendez-vous

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLES DE FORMATION

Acquérir une connaissance fonctionnelle des enjeux d'économie politique contemporains. Connaître les cadres explicatifs et les politiques mises en œuvre pour répondre à ces enjeux.

CONTENU

Études du rôle des États et de la mondialisation sous l'angle de l'interdépendance complexe; des systèmes monétaires et financiers, des nouveaux enjeux de la mondialisation, notamment liés à l'éthique; la fiscalité internationale et les paradis fiscaux; l'économie numérique, les cryptomonnaies; le développement durable et l'économie verte. Compréhension des différentes crises économiques.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Ce cours explore les nouveaux enjeux d'économie politique internationale. D'une part, les étudiants et étudiantes seront amenés à parfaire leurs connaissances théoriques à travers l'exploration d'une multiplicité de thématiques couvrant des enjeux d'économie politique contemporains. D'autre part, ce sera l'occasion pour les étudiants et étudiantes de parfaire leurs connaissances et comprendre la capacité des États à réguler la mondialisation.

Au terme du cours, les étudiants et étudiantes devraient avoir développé des connaissances théoriques relativement aux nouveaux enjeux d'économie politique contemporains ainsi que des compétences transversales au niveau méthodologique, analytique et communicationnel.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Les cours seront principalement donnés sous forme d'exposés magistraux et de discussions en classe. La participation des étudiants et étudiantes est préconisée, notamment lors du retour sur les lectures. Les cours magistraux seront dispensés selon une alternance des enseignants liée aux thématiques. La dernière séance sera consacrée à une simulation.

Séances	Contenu
Cours 1 – 28 août	États et mondialisation
Cours 2 – 4 septembre	La poussée inflationniste et la surchauffe immobilière
Cours 3 – 11 septembre	Les finances publiques du Québec et du Canada
Cours 4 – 18 septembre	Le système financier international : les banques centrales, le marché financier, la spéculation financière et les paradis fiscaux
Cours 5 – 25 septembre	Les enjeux économiques du conflit ukrainien
Cours 6 – 2 octobre	La Chine et les chaînes de valeur mondiales
Cours 7 – 9 octobre	Examen intra (20 %)
Cours 8 – 16 octobre	L'impact des élections américaines sur l'économie mondiale
	Semaine de relâche (21 au 25 octobre)
Cours 9 – 30 octobre	Les enjeux énergétiques
Cours 10 – 6 novembre	Les enjeux stratégiques de l'accès aux ressources naturelles
Cours 11 – 13 novembre	Coaching obligatoire pour la simulation
Cours 12 – 20 novembre	Les enjeux environnementaux
Cours 13 – 27 novembre	Les problématiques migratoires
Cours 14 – 4 décembre	Examen final (20 %)
Cours 15 – 11 décembre	Simulation (10 %)

LECTURES OBLIGATOIRES

Les lectures obligatoires seront déposées sur le site Moodle du cours. **Les lectures hebdomadaires devront être effectuées avant le cours puisque nous en discuterons durant la séance.**

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCES

L'évaluation du cours comprend un examen intra (20 %), un examen final (20 %), deux fiches de lecture commentées et commentaires lors des discussions (10 %), un rapport de recherche à effectuer en équipe de deux ou trois personnes (40 %) et une présentation orale du rapport de recherche (10 %). Une fiche détaillée concernant les fiches de lecture, le rapport de recherche ainsi que la présentation orale est disponible sur *Moodle*.

Dates importantes	Évaluations
9 octobre	Examen intra (20 %)
24 octobre	Remise du plan du rapport (10 %)
27 novembre	Remise du rapport (25 %) Remise de la fiche de présentation de l'acteur (5 %)
4 décembre	Examen final (20 %)
11 décembre	Simulation (10 %)
N/A	Présentation des fiches de lecture et commentaires (10 %)

CALENDRIER FACULTAIRE

Dates importantes	Contenu
Retrait d'un cours sur Genote : 15 septembre 2024 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
Abandon d'un cours sur Genote : 15 novembre 2024 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
Semaine de relâche	Du 21 au 25 octobre 2024
Journée réservée aux activités étudiantes (Campus principal seulement)	29 août 2024 (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1^{er} cycle : Assemblées générales de l'AGEFLESH	17 septembre 2024 : 11h50 à 15h50 13 novembre 2024 : 11h50 à 15h50
Congés universitaires	Fête du Travail : 2 septembre 2024 Journée nat.vérité et réconciliation : 27 septembre 2024 Action de grâces : 14 octobre 2024
Période d'examens	Du 10 au 23 décembre 2024 (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)
Date limite de remise des notes	9 janvier 2025

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE A UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#).

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE – PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Nous vous invitons à lire attentivement le *document informatif sur l'intégrité intellectuelle* (dernière page du document), à visiter la [page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle](#), onglet Apprentissage et réussite de la section Étudiant dans le site Internet de l'Université, et à effectuer le [Quiz antiplagiat](#).

Veillez également prendre connaissance de la section 9 du [Règlement des études](#), portant sur la discipline. Le Règlement se trouve sur le site Internet du bureau du registraire.

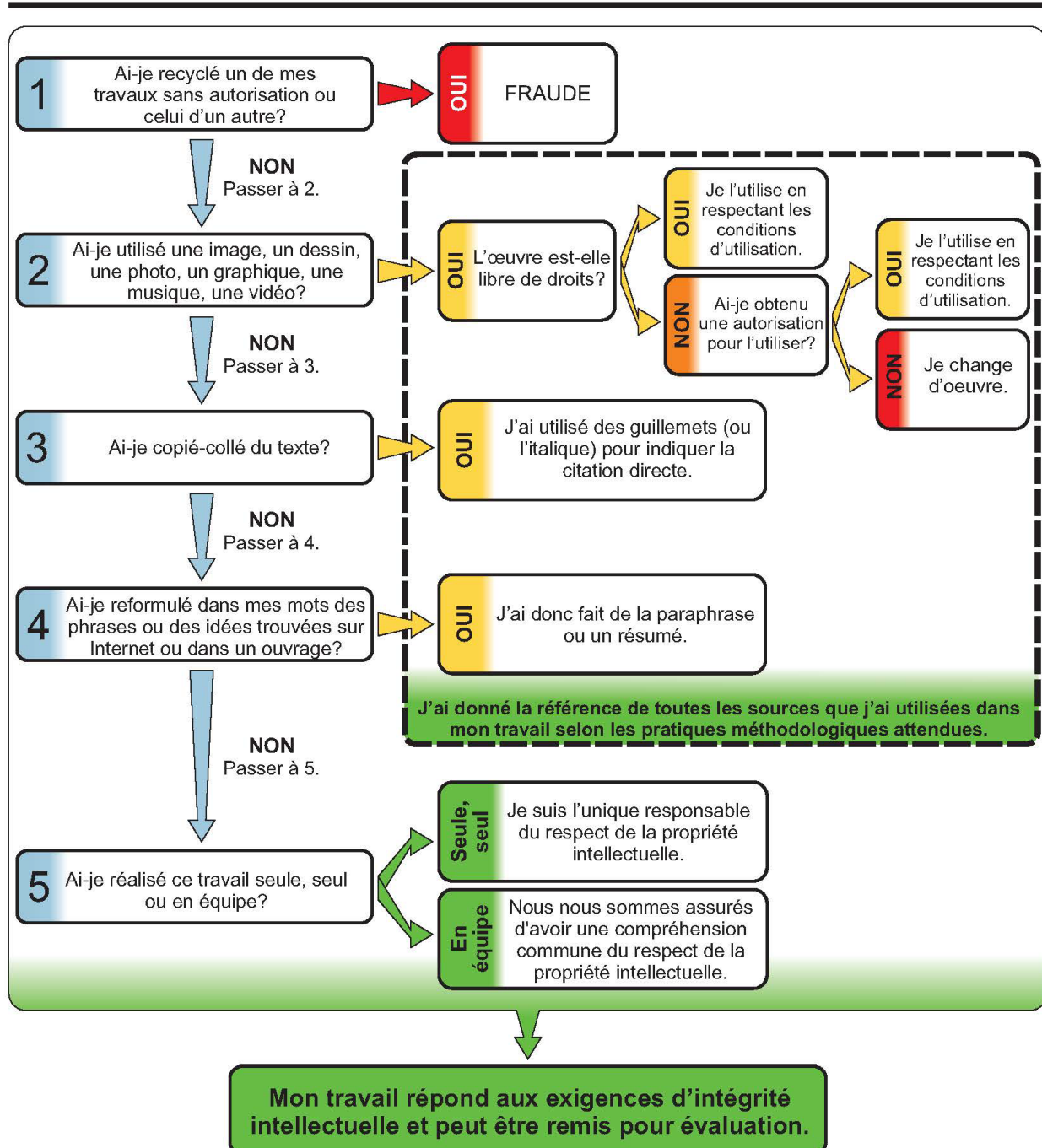
Tout cas de plagiat ou toute autre manœuvre visant à tromper mènera au dépôt d'une plainte auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté, en vertu de la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

[Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – Définitions du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne, des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui ou du contenu, de toute forme, généré par un système d'intelligence artificielle (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source et la référence adéquate);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute forme d'aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (incluant l'assistance provenant d'un système d'intelligence artificielle), pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel non autorisé de toute forme (incluant le matériel numérique et celui généré par un système d'intelligence artificielle) avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web, d'un contenu de toute forme généré par un système d'intelligence artificielle, ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets; Document d'information;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- obtenir de l'aide non autorisée, incluant l'assistance provenant d'un système d'intelligence artificielle, pour une production évaluée;
- utiliser du matériel non autorisé généré par un système d'intelligence artificielle avant ou pendant une production évaluée;
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources